DONGES.FR

Manuel d'utilisation

Administration des associations ou entreprises

DevDu Informatique
607 la gravière – 44480 Donges

Contact@donges.fr ou contact@devdu.info

Glossaire

Droits administrateurs : L'autorisation pour un membre du site de gérer une association ou une entreprise. Soit pour l'instant : de modifier les coordonnées de la structure, de publier son actualité ou des évènements dans l'agenda. Les fonctionnalités en cours de développement permettront de gérer une page de présentation, de publier directement depuis la page personnelle et de gérer les membres.

Structure : Les fonctionnalités étant accessibles aux associations et aux entreprises, le terme structure désigne une association ou une entreprise.

Page personnelle : Page accessible depuis l'annuaire regroupant les informations d'une association ou entreprise.

Etre identifié : Etre connecté sur le site avec votre compte utilisateur.

Sommaire

Glossaire 2
Introduction 4
Inscription sur le site 4
S'identifier 5
Devenir membre d'une structure 5
Devenir administrateur d'une structure 5
Modification des coordonnées 7
Publier un article dans l'actualité 7
Publier un évènement dans l'agenda 9
Annexes 10
Tarifs association : 10
Tarifs entreprise : 10
Tarifs DevDu Informatique : 10

Introduction

Ce document est un manuel d'utilisation du site Donges.fr destiné aux associations et entreprises. Le site étant en cours de développement, ce manuel évoluera au fur et à mesure des évolutions du site. Les informations présentes dans ce document ne sont pas contractuelles. Dans le but de nous aider à améliorer le site et ses fonctionnalités, vous nous aiderez beaucoup en nous retournant les différents bugs et problèmes fonctionnels que vous y trouverez ainsi qu'en nous proposant les évolutions qui vous semblent utiles.

Inscription sur le site

Afin d'obtenir les droits d'administrateur d'une association ou entreprise, il faut être membre du site. Pour vous inscrire, vous devez cliquer sur le lien « Inscription » situé à gauche de la barre de commande en bas de la page.

En cliquant sur ce lien, vous ouvrez le formulaire d'inscription ci-dessous :

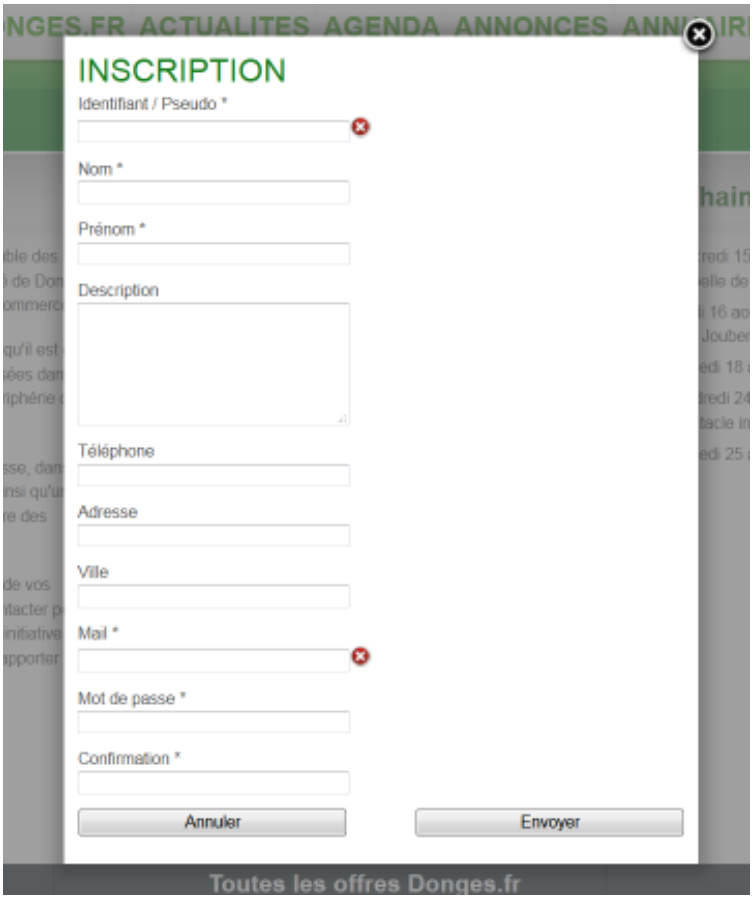

Attention : N'utilisez pas d'espace ou de caractères spéciaux (caractère autre que des lettres ou des chiffres) dans l'identifiant.

Lorsque vous aurez terminé votre inscription, vous allez recevoir un email de confirmation. Votre inscription ne sera validée qu'après avoir cliqué sur le lien présent dans cet email. Si vous ne recevez pas ce message, merci de nous contacter.

S'identifier

Lorsque vous êtes inscrit sur le site, vous pouvez vous identifier en cliquant sur le lien « Connexion » de la barre du bas de la page.

En vous identifiant sur le site vous accédez à de nouvelles fonctionnalités telles que la possibilité de commenter les articles de l'actualité…

Devenir membre d'une structure

Pour devenir administrateur d'une association, vous devez être inscris comme membre de l'association.

Pour cela vous devez préalablement vous être identifié.

Vous devez ensuite allez sur la page de l'annuaire correspondant à votre structure (association ou entreprise). Utilisez le menu de la barre de droite pour retrouver facilement votre structure comme sur l'exemple ci-dessous :

Cliquez sur le lien « Je suis membre » en haut à droite du bloc correspondant à votre structure. Un message de confirmation apparait pour confirmer votre inscription.

Vous êtes désormais rattaché à votre structure.

Attention : si votre structure n'apparait pas dans l'annuaire merci de nous transmettre ses coordonnées par email pour que nous la rajoutions.

Devenir administrateur d'une structure

En cliquant sur le nom de votre association depuis l'annuaire, vous accédez à la page personnelle de votre association comme ci-dessous :

Si l'inscription en tant que membre a fonctionné vous devez apparaitre dans la liste des membres comme ci-dessus. Vous avez alors un lien « Je suis administrateur » présent dans la barre de droite. En cliquant sur ce lien vous allez effectuer une demande des droits d'administration sur votre structure. Toute demande des droits d'administration doit être validée, soit par un administrateur de Donges.fr si votre structure ne possède pas encore d'administrateur, soit par l'administrateur de la structure. (Cette sécurité a été mise en place pour éviter d'éventuelles publications abusives).

Lorsque votre inscription est validée, vous recevez un email de confirmation.

Si vous revenez sur la page de votre structure vous apparaissez désormais comme administrateur dans la liste des membres comme ci-dessous :

La page personnelle est en cours de développement. Vous pourrez à l'avenir utiliser les différentes fonctionnalités directement depuis cette page.

Modification des coordonnées

Maintenant que vous êtes administrateur de votre structure, vous avez la possibilité de mettre à jour ses coordonnées depuis votre page. Pour cela cliquez sur le lien « Editer les coordonnées » du menu de droite (le même menu ou se trouvait le lien « Je suis administrateur ».

Un formulaire vous permet alors de changer les différentes informations dont nous disposons.

Publier un article dans l'actualité

Pour publier un article, vous devez être identifié.

Depuis votre page personnel, vous avez possibilité de publier un article en cliquant sur le bouton « Ajouter un article » comme sur l'image ci-dessous :

En cliquant sur ce bouton, vous accédez au formulaire d'ajout d'article comme ci-dessous :

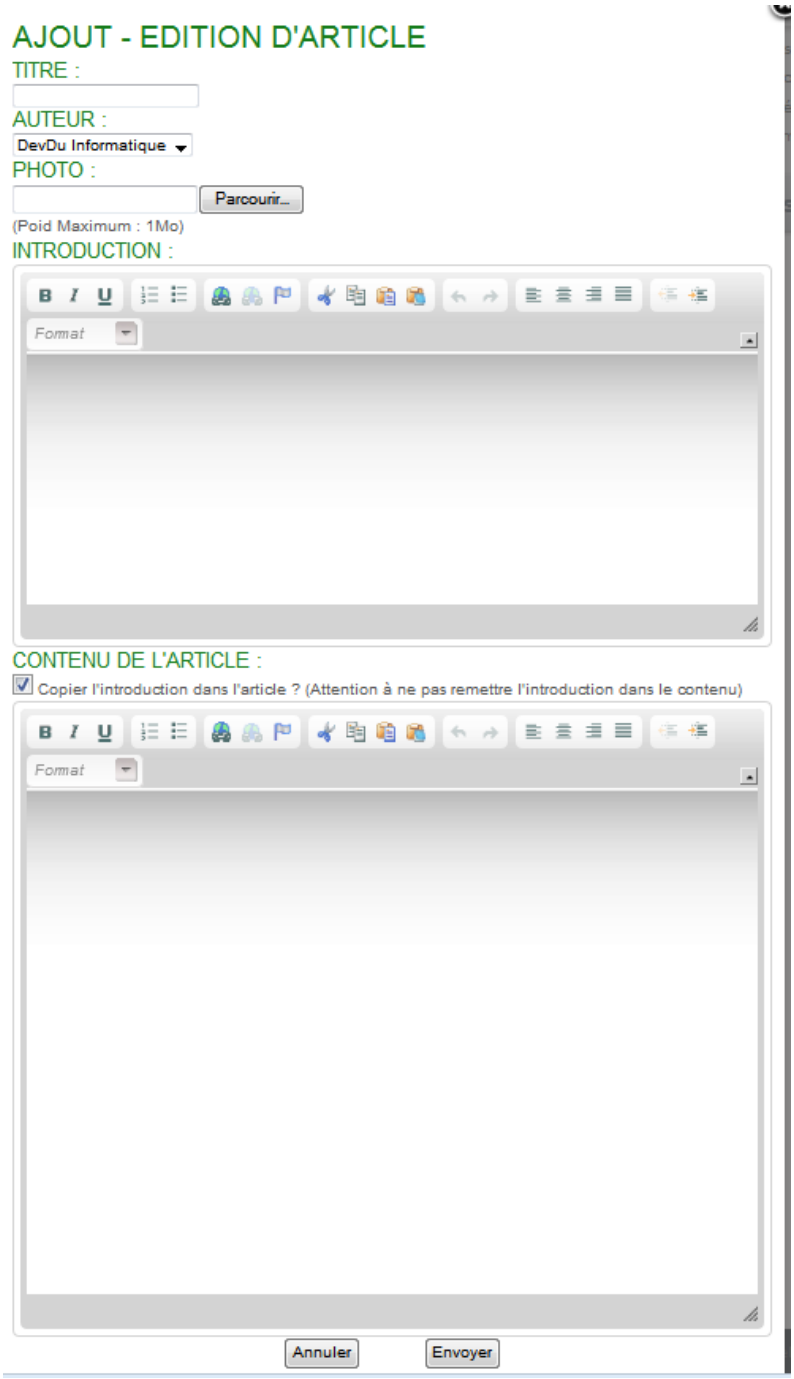

Titre : Correspond au titre de l'article

Auteur (uniquement si vous êtes administrateur de plusieurs structures): Vous permet de choisir la structure pour laquelle vous publiez.

Photo : Image qui apparaitra en haut à gauche de l'article. Merci de respecter la limite de poids afin de ne pas ralentir le site.

Introduction : Brève description de l'article qui apparaitra sur la page actualités.

Contenu : Corps de l'article, en laissant la case cochée, l'introduction sera recopiée avant le corps de l'article.

Lorsque vous écrivez un nouvel article, il est publié sur votre page personnelle. Pour que l'article apparaisse sur la page actualités de Donges.fr, il doit d'abord être validé par un administrateur de Donges.fr (encore une fois dans le but d'éviter d'éventuelles publications abusives).

A l'avenir, il sera possible de publier directement depuis votre page personnelle.

Publier un évènement dans l'agenda

La publication d'évènement est assez similaire à la publication d'article.

Rendez-vous sur la page de votre structure et cliquez sur le bouton « Ajouter un évènement ».

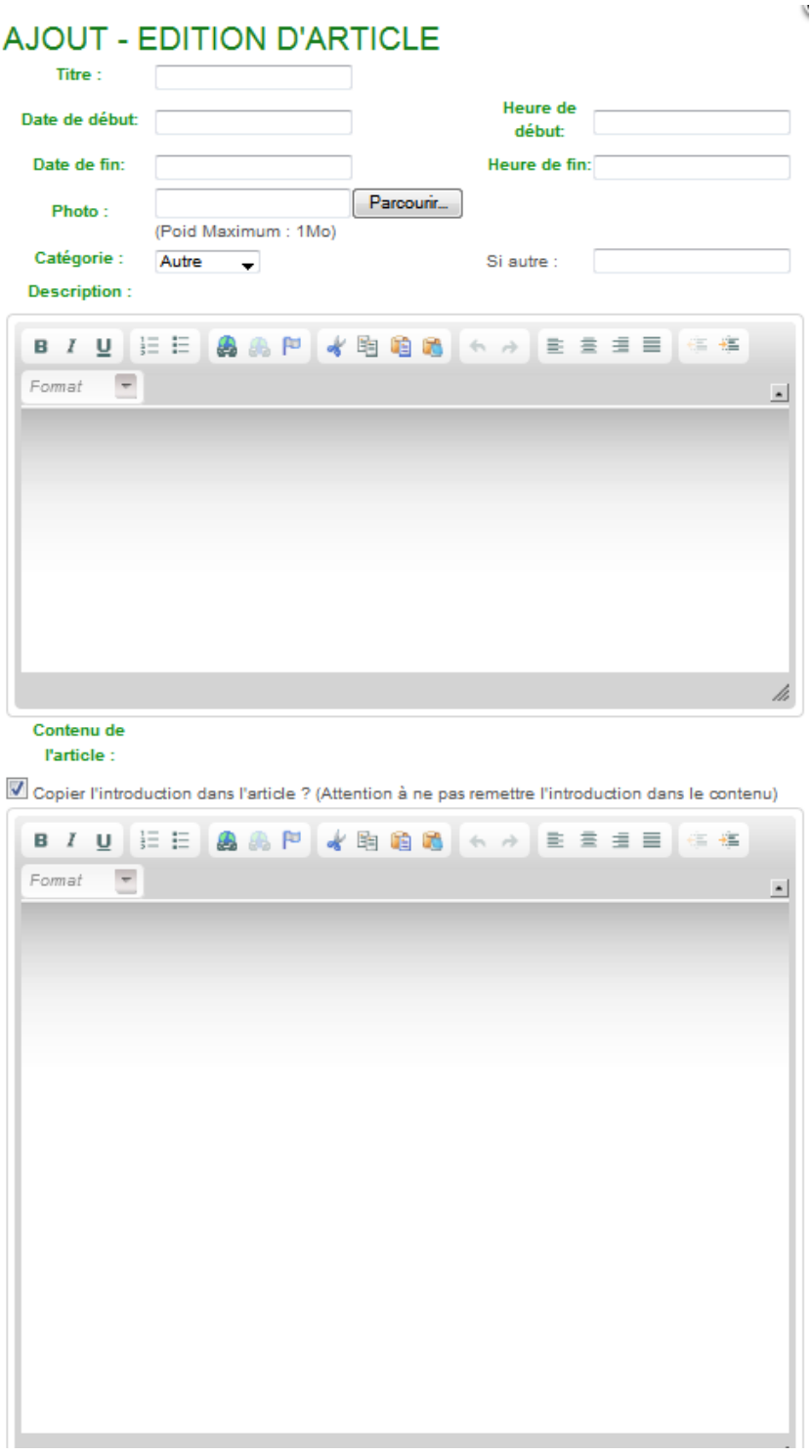

Titre : idem que pour l'actualité

Date de début – Heure de début : Date et heure du début de l'évènement en question

Date de fin – Heure de fin : Date et heure de clôture de l'évènement.

Photo : idem que pour l'actualité

Catégorie : Type d'évènement. Vous pouvez créer une catégorie si aucune ne correspond.

Description et contenu : idem que pour l'actualité.

Annexes

Tarifs association :

Page personnelle, droit d'accès à l'administration, publications : gratuit

Création de la page de présentation par DevDu Informatique (facultatif) : 50€

Création d'un nom de domaine votre-association.donges.fr pour accéder à votre page personnelle : 50€ par an

Tarifs entreprise :

Page personnelle, droit d'accès à l'administration, publications : 150€ / an

Publication actualité ou évènement sur Donges.fr: 20€

Création de la page de présentation par DevDu Informatique : 150€

Création d'un nom de domaine votre-entreprise.donges.fr pour accéder à votre page personnelle : 50€ par an

Publicité :

- 100€ pour la création de la bannière si nécessaire
- 150€ par mois pour l'encart principal (visible sur toutes les pages)
- 100€ par mois pour l'encart latéral
- 200€ par mois une campagne publicitaire par emailing

Tarifs DevDu Informatique :

Dépannage informatique : 50€ par heure

Forfait formatage et réinstallation: 80€

Développement Web – conseil : 250€ par jour